Vous êtes Docteur Junior

Tout ce que vous devez savoir pour exercer auprès de votre PAMSU

Un dispositif encadré, pour mieux former.

Les modalités de la 4ème année

- **Profil :** étudiant de 3e cycle, en 4e année du DES de médecine générale.
- **Statut :** un statut nouveau, aux règles propres : ni remplaçant, ni adjoint, ni assistant, ni interne. Vous êtes inscrit à un tableau spécial de l'Ordre des médecins.
- **Mode d'exercice :** autonomie supervisée. Vous réalisez vos propres consultations ; votre PAMSU reste joignable à tout moment.
- **Objectif :** consolider vos compétences cliniques avant la thèse, dans des conditions proches de l'exercice réel.

Rappels réglementaires

- Vous n'exercez jamais **sans la supervision effective de votre PAMSU** ; en son absence, un remplaçant agréé prend le relais.
- Vous réalisez **l'ensemble des actes** de diagnostic, de prescription, de soins et de prévention d'un médecin généraliste.
- **Vous ne pouvez pas être médecin traitant :** n'utilisez pas la déclaration de choix du médecin traitant, ni sur papier ni sur amelipro.
- **PDSA :** sur volontariat, avec l'accord et sous la responsabilité de votre PAMSU (ou d'un autre PAMSU ou du médecin de garde s'il n'y participe pas). Régulation : formation préalable et inscription auprès de l'association de régulation. Gardes : inscription au tableau de l'Ordre, en doublon avec le médecin qui vous supervise.

Facturer : les 5 règles clés

- **Votre carte CPF, toujours :** facturez avec votre propre carte CPF (option activité libérale), jamais avec la carte CPS de votre PAMSU.
- **Télétransmission en flux sécurisé** en priorité, **tiers payant obligatoire sur la part AMO**, à tarif opposable.
- **Imprimés papier :** en cabinet libéral, la CPAM remet à votre PAMSU des feuilles de soins et avis d'arrêt de travail sécurisés, non pré-identifiés. Ils engagent votre vigilance et votre responsabilité.
- **Jamais de commande d'imprimés sur amelipro :** la commande sera livrée à votre PAMSU. Demandez votre réassort à la CPAM (commandes-imprimes-tiers.cpam-hauts-de-seine@assurance-maladie.fr, objet : Imprimés DJ).

Votre rémunération par le CHU

- **2 375 € bruts/mois** d'émoluments fixes.
- **+ 500 € bruts/semestre** si votre activité dépasse 200 actes/mois en moyenne.
- **+ 1 000 € bruts/mois** si votre stage se déroule en ZIP.
- **PDSA :** 50 € bruts/h en régulation (après formation) ; forfait de 422 € bruts par garde de 12 h.
- **Aucune rémunération de l'Assurance Maladie :** la CNAM transmet vos données d'activité à votre CHU pour le calcul de la part variable.
- **Les tickets modérateurs de vos actes reviennent à votre PAMSU** (ou au centre de santé). Tiers payant sur la part complémentaire : uniquement si vous contractualisez en votre nom avec l'inter-AMC.
- **Suivi de vos indicateurs et montants** : outil SIIMOP.

Vos outils numériques au quotidien

- **Amelipro :** votre portail professionnel. Créez votre compte avec votre carte CPF ou votre e-CPS. Vous avez déjà un compte (délégation par exemple) ? Créez-en obligatoirement un nouveau, avec une adresse e-mail différente.
- **DMP et Mon espace santé :** accès ouverts. Consultez et alimentez le carnet de santé numérique de vos patients.
- **Arrêt de travail en ligne et ordonnance numérique :** intégration dans les logiciels en cours au niveau national. En attendant, utilisez les imprimés papier.
- **Application carte Vitale :** la carte Vitale sur le smartphone de vos patients, à lire avec un lecteur compatible.

Votre CPAM, interlocuteur unique

La CPAM des Hauts-de-Seine, caisse de votre PAMSU, traite toutes vos demandes, quel que soit votre CHU de rattachement : dispositif, facturation, imprimés, problèmes techniques.

- **Carte CPF** non reçue ou défaillante : ANS, www.esante.gouv.fr/contact
- **Logiciel de facturation :** l'éditeur, avec l'appui de nos délégués du numérique en santé (DNS)
- **amelipro :** 3608 ou nos DNS dns.cpam92@assurance-maladie.fr
- **Pour toute autre information :** docteursjuniors.cpam92@assurance-maladie.fr